



## SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES  
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi  
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : [snudifo35@wanadoo.fr](mailto:snudifo35@wanadoo.fr)  
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>



Rennes le 8 novembre 2010

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
DSDEN d'Ille et Vilaine

**Objet :** Suppression du remboursement des frais de déplacement pour les personnels se rendant aux animations pédagogiques.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Au mois de janvier 2010 vous avez décidé que les frais de déplacements concernant les personnels se rendant aux animations pédagogiques ne seraient plus remboursés. Lors de la CAPD du 30 septembre dernier, il nous a été annoncé que la décision était maintenue. Nous tenons à vous faire part de notre opposition à cette mesure.

En effet, les animations pédagogiques faisant partie des obligations de service, il est inconcevable d'obliger les personnels à se déplacer gratuitement. Il incombe au contraire à l'administration de les rembourser de leurs frais engagés.

Se déplacer a un coût qui ne peut être assumé par les seuls personnels, sous prétexte d'économies budgétaires qui les touchent déjà quotidiennement dans les classes.

Aussi, nous vous demandons le rétablissement du remboursement des frais de déplacement des personnels convoqués réglementairement aux animations pédagogiques en application des textes (décret n°2008-775 du 30 juillet 2008 et décret du 3 juillet 2006).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, M. l'Inspecteur d'Académie, l'expression de nos sentiments dévoués à la défense du service public d'éducation et de ses personnels.

Pour le SNUDI FO 35 et Sud Education

Sylvain VERMET  
Secrétaire départemental du SNUDI FO